

Préconisations

Nom du PEI	Localisation	N° de parcelle	Propriétaire	Nature de la réserve	Volume nécessaire	Nombre de cibles défendues
Abeillons	Piscine des Abeillons	244A	SMADJA Philippe	Réserve souple	60	1
Baubichon	Au niveau du 3000, route de Souspierre			Réserve souple	120	2
Bécasse	Au niveau du 400, chemin de la Bécasse	281B	SYLVESTRE Maurice	Réserve souple	60	1
Bellane	Prés du hameau (moins de 200m)			Réserve souple	60	5
Claux	A l'entrée de la Chênaie	634B	FAYOLLE Thierry	Réserve souple	60	12
Combe Abut	Au niveau du 195, chemin du Grand Pas	426B	FREMION Philippe	Réserve souple	60	3
Courrières	Au niveau du 780, chemin des Courrières	136A	EMETT GIL Nissim	Réserve souple	30	4
Croix du Serre	A la Croix du Serre	128B	SYLVESTRE J. Claude	Réserve souple	60	14
Dupi	Au niveau du 75, chemin Dupi	808B	BAUSSANE Maurice	Réserve souple	60	9
Eglise	Place de l'Eglise	212B	Commune	Citerne enterrée	60	37 (dont 19 avec le PEI Piscine)
Furet	Au niveau du 245, chemin du Furet	571B	Commune	Réserve souple	60	32
Garenne	Vieille Route	784B	GAIRARD	Réserve souple	60	4
Grand Pas	Au niveau du 845, chemin du Grand Pas	443B	BERNARD Edouard	Réserve souple	30	2
Juge	Prés de la maison (moins de 200m)	233A	SCI Le JUGE	Réserve souple	60	1
Ouvrières	Au niveau du 10, chemin de Rochebaudin	297B	LUTHI Franziska	Réserve souple	60	3
Petit Pont	Au niveau du 810, chemin des Ouvrières	873B	MOULIN Mireille	Réserve souple	30	1
Picolet	Prés de la ferme (moins de 200m)			Réserve souple	60	1
Piscine	Piscine communale	140B	Commune	Piscine	120	22 (dont 19 avec le PEI Eglise)
Planas	Au niveau du 800, route de la Plaine	651B	DELLEAUD J. Marie	Réserve souple	90	11
Roy	Au niveau du 1740, route de Souspierre	223A	ROY Pablo	Réserve souple	60	1
Tournelle	Au niveau du 700, chemin de la Tournelle	529B	Indivision Battiau	Réserve souple	60	16

Citerne souple 30 m³ : 3
 Citerne souple 60 m³ : 14
 Citerne souple 90 m³ : 1
 Citerne souple 120 m³ : 1
 Citerne enterrée 60 m³ : 1
 Aménagement piscine communale

21 PEI

La localisation des PEI est donnée à titre provisoire, aucune négociation n'ayant eu lieu avec les propriétaires à l'heure de la rédaction de l'étude. Cette localisation provisoire répond néanmoins aux obligations en matière de distance entre les PEI et les cibles à défendre.

Le PEI Furet ne nécessite une réserve d'eau que de 30 m³. Mais, comme il doit être installé la première année, sa réserve sera portée à 60 m³, il pourra ainsi servir à alimenter les camions susceptibles d'intervenir dans d'autres quartiers pas encore couverts par un PEI.